

DEPARTEMENT DE LA REUNION COMMUNE DU TAMPON

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2023



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023

Nombre de
membres : en
exercice : 49

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze février à seize heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Quorum : 25

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Régine Blard, Nadège Schneeberger

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Francemay Payet-Turpin, Dominique Gonthier par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Serge Técher par Daniel Maunier, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Noëline Domitile par Catherine Turpin, Doris Técher par Liliane Abmon, Allan Amony par Albert Gastrin, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Leichnig, Nathalie Bassire par Nadège Schneeberger

Étaient absents :

Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Intervention :

Jacquet Hoarau

“ Bonjour à tous. Merci de vous être déplacés aujourd'hui pour ce conseil municipal qui sera assez rapide.

Je vous prie d'excuser le Maire qui est hors département et qui nous rejoindra dans quelques jours.

Je vais demander à Régine Blard, qui aujourd'hui est la plus jeune, de faire l'appel.

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer. Nous proposons la candidature d'Augustine Romano comme secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est un ordre du jour restreint.”

- Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal -

Affaires	Intitulés
01-20230215	Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des vendredi 9 et samedi 17 décembre 2022
02-20230215	Travaux de modernisation et de rénovation de l'Éclairage Public

Affaire n° 01-20230215

**Approbation du procès-verbal des séances du
Conseil Municipal des vendredi 9 et samedi 17
décembre 2022**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal du :

- vendredi 9 décembre
- samedi 17 décembre 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,

Intervention :

Nadège Schneeberger :

« Je m'abstiens car j'étais absente à ces séances. »

En exercice	Absent	Procuration
49	5	15

Vote
A l'unanimité des suffrages exprimés Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 2 - Nadège Schneeberger et Nathalie Bassire (représentée par Nadège Schneeberger)



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023

Affaire n° 01-20230215

Approbation du procès-verbal des séances du Conseil
Municipal des vendredi 9 et samedi 17 décembre 2022

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

16 février 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze février à seize heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Régine Blard, Nadège Schneeberger

Date de convocation

le 2 février 2023

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Francemay Payet-Turpin, Dominique Gonthier par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Serge Técher par Daniel Maunier, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Noéline Domitile par Catherine Turpin, Doris Técher par Liliane Abmon, Allan Amony par Albert Gastrin, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Lechnig, Nathalie Bassire par Nadège Schneeberger

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 29
- représentés : 15
- absents : 5

Étaient absents :

Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 974-219740222-20230225-01_20230225-DE



Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 974-219740222-20230215-01_20220215-DE



Affaire n° 01-20230215

Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des vendredi 9 et samedi 17 décembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 01-20230215 présenté au Conseil Municipal du 15 février 2023

Considérant la séance du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2022,

Considérant la séance du Conseil Municipal du samedi 17 décembre 2022,

Le Conseil Municipal,

réuni le mercredi 15 février 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions)

Article unique le procès-verbal des séances du Conseil Municipal des vendredi 9 et samedi 17 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,


Signé électroniquement par : Adyenne ROMANO
Date de signature : 17/02/2023
Qualité : 4ème Adjoint



Signé électroniquement par : Jacques HOARAU
Date de signature : 17/02/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire


Affaire n° 02-20230215

Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 15 novembre 2022 en vue de moderniser et rénover l'éclairage public de la commune du Tampon. Le projet est réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage : Commune Le Tampon et intervient dans le cadre d'un programme d'économies d'énergies et de préservation de la biodiversité après la réalisation et la création d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et d'un Diagnostic du parc d'éclairage. Il s'agira du renouvellement des 4 775 sources lumineuses ainsi que de la reconstruction de 322 armoires de commande et la mise en conformité du réseau dédié à l'éclairage.

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R.2124-2-1° et R.2161-3 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal « Le Quotidien de La Réunion ».

Les prestations prendront la forme de marchés unitaires au sein desquels les quantités sont contractuelles selon les stipulations de chacun des actes d'engagement.

Les besoins se décomposent en 5 lots géographiques définis comme suit :

- Lot n° 1 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public – partie Ouest de la commune du Tampon
- Lot n° 2 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public – partie Nord de la commune du Tampon
- Lot n° 3 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public – partie Sud de la commune du Tampon
- Lot n° 4 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public – partie Est de la commune du Tampon
- Lot n° 5 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public – partie Centre-ville de la commune du Tampon



Le 19 janvier 2023, au vu du rapport d'analyse des offres effectué par le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE SAS (mandataire), ECO MED OCEAN INDIEN et PAMPLEMOUSSE LIGHT, sous la responsabilité du service voirie, la Commission d'Appel d'Offres a procédé aux attributions suivantes :

Désignation	Attributaire	Montant des travaux TTC	Délais de réalisation des travaux
Lot N° 1 Partie <u>Ouest</u> de la commune du Tampon	BOURBON LUMIERE <u>Chef d'entreprise</u> : M. Jean-Michel HYPOLITE <u>Adresse</u> : 37 avenue Stanislas Gimart CS 70504 97495 Sainte Clotilde	1 621 645,07 €	11 mois
Lot N° 2 Partie <u>Nord</u> de la commune du Tampon	TESTONI REUNION <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	966 661,98 €	11 mois
Lot N° 3 Partie <u>Sud</u> de la commune du Tampon	BOURBON LUMIERE <u>Chef d'entreprise</u> : M. Jean-Michel HYPOLITE <u>Adresse</u> : 37 avenue Stanislas Gimart CS 70504 97495 Sainte Clotilde	1 223 235,51 €	11 mois
Lot N° 4 Partie <u>Est</u> de la commune du Tampon	TESTONI REUNION <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	976 161,48 €	11 mois
Lot N° 5 Partie <u>Centre-ville</u> de la commune du Tampon	TESTONI REUNION <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	2 409 812,12 €	11 mois

Conformément à la délibération n° 15-20210717 approuvée en Conseil Municipal le 17 juillet 2021, le plan de financement était établi comme suit :

- **Prime Economie d'Energie d'EDF (400€/point lumineux) : 1 849 600,00 € HT**
- **Union Européenne (PO FEDER 2014-2020) 60 % après EDF : 3 371 301,00 € HT**
- **Part communale : 2 247 534,00 € HT**

Suite à l'analyse des offres, le montant total de l'opération à retenir est de 7 197 516,16 € TTC.

Le plan de financement sera ajusté en fonction des prestations réellement exécutées.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la passation des marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres,

- d'autoriser le Maire à signer lesdits marchés, tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,

Intervention :**Jacquet Hoarau :**

“C'est surtout pour cette affaire qu'on vous a fait venir à ce Conseil Municipal exceptionnel et rapproché en termes de date, puisqu'il y aura une autre séance traditionnelle en fin de mois, pour laquelle le DGS va vous envoyer les convocations très rapidement.

Il s'agit des travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public.

C'est un dossier important et pourquoi on a été amené à le faire rapidement ? Tout simplement parce que nous sommes éligibles sur cette opération de 7 millions d'euros, au PO FEDER de l'Europe sur le programme 2014-2021. Avec la crise Covid, l'Europe a reporté de 2 années la clôture du POE, donc fin 2023.

Une fois que l'on a délibéré, cela demande aux services instructeurs de la Région de faire un gros travail, d'envoyer le dossier à l'Europe. On ne pouvait pas se permettre de perdre du temps, d'autant plus qu'elle va nous donner, dans cette opération, 3 371 301 € de subvention. Vous comprenez que, même si vous pouvez dire qu'on n'est pas à 15 jours près, dans cette opération, vu l'importance des sommes, il vaut mieux prendre des précautions. Pour ne pas prendre de risque et d'être assez à l'aise au niveau du timing, nous avons convoqué ce Conseil Municipal.

Nous remplaçons l'éclairage public traditionnel par des LEDS pour des économies d'énergie, pour la biodiversité, etc.

Avez-vous des observations sur ce dossier ? Vous êtes tous éclairés ?

Comme mentionné dans le dossier :

- prime énergie EDF : 1 849 600 €*
- Union européenne : 3 371 301 €*
- part communale : 2 247 534 €*

Ce sont de gros investissements. »

En exercice	Absent	Procuration
49	5	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023

Affaire n° 02-20230215

**Travaux de modernisation et de rénovation de
l'éclairage public**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

16 février 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze février à seize heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corrê, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Régine Blard, Nadège Schneeberger

Date de convocation

le 2 février 2023

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Francemay Payet-Turpin, Dominique Gonthier par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Serge Técher par Daniel Maunier, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Noéline Domitile par Catherine Turpin, Doris Técher par Liliane Abmon, Allan Amony par Albert Gastrin, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Lechnig, Nathalie Bassire par Nadège Schneeberger

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 29
- représentés : 15
- absents : 5

Étaient absents :

Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 02-20230215 Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les dispositions des articles L. 2124-2, R.2124-2-1° et R.2161-3 à R.2161-5 du Code de la commande publique,
- Vu** la délibération n° 15-20210717 approuvée en Conseil Municipal le 17 juillet 2021 établissant le plan de financement du projet de modernisation et de rénovation de l'éclairage public de la commune du Tampon,
- Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie de 19 janvier 2023,
- Vu** le rapport n° 02-20230215 présenté au Conseil Municipal du 15 février 2023,
- Considérant** qu'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 15 novembre 2022 en vue de moderniser et rénover l'éclairage public de la commune du Tampon,
- Considérant** que ce projet est réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage Commune du Tampon et intervient dans le cadre d'un programme d'économies d'énergies et de préservation de la biodiversité après la réalisation et la création d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et d'un Diagnostic du parc d'éclairage,
- Considérant** qu'il s'agit du renouvellement des 4 775 sources lumineuses ainsi que de la reconstruction de 322 armoires de commande et la mise en conformité du réseau dédié à l'éclairage,
- Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal « Le Quotidien de La Réunion », eu égard au montant de l'opération,
- Considérant** que les prestations prendront la forme de marchés unitaires au sein desquels les quantités sont contractuelles selon les stipulations de chacun des actes d'engagement.
- Considérant** que les besoins se décomposent en 5 lots géographiques définis comme suit :
- Lot n° 1 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public – partie Quest de la commune du Tampon

- Lot n° 2 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public
 – partie Nord de la commune du Tampon
- Lot n° 3 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public
 – partie Sud de la commune du Tampon
- Lot n° 4 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public
 – partie Est de la commune du Tampon
- Lot n° 5 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public
 – partie Centre-ville de la commune du Tampon

Considérant l'analyse des offres effectuée par le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE SAS (mandataire), ECO MED OCEAN INDIEN et PAMPLEMOUSSE LIGHT, sous la responsabilité du service voirie, la Commission d'Appel d'Offres a procédé le 19 janvier 2023 aux attributions suivantes :

Désignation	Attributaire	Montant des travaux TTC	Délais de réalisation des travaux
Lot N° 1 Partie <u>Ouest</u> de la commune du Tampon	BOURBON LUMIERE <u>Chef d'entreprise</u> : M. Jean-Michel HYPOLITE <u>Adresse</u> : 37 avenue Stanislas Gimart CS 70504 97495 Sainte Clotilde	1 621 645,07 €	11 mois
Lot N° 2 Partie <u>Nord</u> de la commune du Tampon	TESTONI REUNION <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	966 661,98 €	11 mois
Lot N° 3 Partie <u>Sud</u> de la commune du Tampon	BOURBON LUMIERE <u>Chef d'entreprise</u> : M. Jean-Michel HYPOLITE <u>Adresse</u> : 37 avenue Stanislas Gimart CS 70504 97495 Sainte Clotilde	1 223 235,51 €	11 mois
Lot N° 4 Partie <u>Est</u> de la commune du Tampon	TESTONI REUNION <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	976 161,48 €	11 mois

Désignation	Attributaire	Montant des travaux TTC	Délais de réalisation des travaux
Lot N° 5 Partie <u>Centre-ville</u> de la commune du Tampon	TESTONI REUNION <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	2 409 812,12 €	11 mois

Considérant que le montant total de l'opération à retenir est de 7 197 516,16 € TTC, suite à l'analyse des offres,

Considérant que le plan de financement sera ajusté en fonction des prestations réellement exécutées,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315,

Le Conseil Municipal,
réuni le mercredi 15 février 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuvé à l'unanimité

Article 1 la passation des marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,


Signé électroniquement par : Stéphane ROMANO
Date de signature : 16/02/2023
Qualité : 4ème Adjoint


Par délégation de fonction,


Signé électroniquement par : Jacques HOARAU
Date de signature : 16/02/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire


Interventions :**Marcelin Thélis :**

« Monsieur le Maire, je vous propose, pas aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas d'urgence absolue, mais pour le Conseil programmé à la fin du mois, que l'on puisse présenter une motion nous permettant de voter une subvention pour venir en aide aux sinistrés de la Turquie et Syrie. Nous sommes aujourd'hui à près de 40 000 morts. De mes 69 ans, je n'ai jamais vu de catastrophe faisant autant de morts : et ce n'est pas fini. Le fond européen intervient sur cette affaire mais je pense qu'il serait de notre devoir de voter une aide pour ces populations. »

Jacquet Hoarau :

« Je pense qu'on est tous sensibles et sensibilisés par ce drame. Le DGS a bien écouté et il travaillera la question pour apporter une éventuelle réponse lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 25 février.

L'affaire n° 2 a été votée, nous prenons note des observations de notre collègue Marcelin Thélis. S'il n'y a plus de question, la séance est levée. Vous pouvez rentrer chez vous tranquillement. Merci. »

.....

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée,
le Président lève la séance à seize heures quarante-huit minutes.**

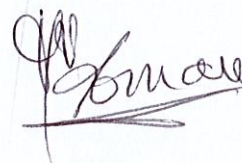
Fait et clos au Tampon le mercredi 15 février 2023.


Le Maire,

André Thien-Ah-Koon



Le secrétaire de séance,



Augustine Romano, 4ème adjointe